

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
du 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Albert BOULAY, Maire.

Mme KROVIARSKI-PORTEVIN a été élue secrétaire.

Convocation du 7 octobre 2025.

PRESENTS : M. BOULAY Jean-Albert, Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, M. RIDOR Gérard, Mme CARMINATI Catherine, M. RIGOLLET Alain, Mme BIGOT Laetitia, Mme TOURNEAU Guylaine, Mme Joëlle FLEURY, M. AMIOT Michel, M. BEAUNÉ Christian, M. ABDALLAH Georges,

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Christine CABIROL, M. Jean-Pierre THERET (donne pouvoir à M. Georges ABDALLAH), Mme Céline, LE GALL (donne pouvoir à Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte), M. BIGOT Jacky

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 13

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2025.

Délibération 2025-046 – COMMANDE PUBLIQUE : Convention de groupement de commandes pour l'aménagement des pistes piétonnes route de Seur, Route de Fougères, Route de Cormeray et rue des Pérraudières avec Agglopolys

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la convention de groupement de commandes avec Agglopolys pour le marché « Travaux d'aménagement de pistes piétonnes , pistes référencées ci-dessus et autorise M. Le Maire à signer la convention.

Délibération 2025-047 – FINANCES : Remboursement des frais des déplacements des élus

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement des frais de déplacements des élus qui en feront la demande, pour des réunions hors territoire, dans le cadre de leur fonction d' élu, sur la base des indemnités kilométriques fixés par arrêté ministériel.

Délibération 2025-048 – FINANCES : Demande de Dotation de Solidarité Rurale pour la création de pistes piétonnes

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande de dotation de solidarité rurale pour la création de pistes piétonnes, au taux maximum autorisé.

Délibération 2025-049 – DOMAINES ET PATRIMOINE : Mise à jour d'adresses

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide le choix et l'orthographe des voies :

- Rue de la Sablonnière (voie communale n° 28), Lieu-dit de la Malgratée, Lieu-dit de la Ménagerie

et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la demande du service départemental des impôts fonciers.